



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

Cipi Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Les conseils de sécurité du Cipi pour des grillades sans danger

Berne, le 1^{er} mai 2013 – La hausse des températures et la douceur des soirées marquent l'ouverture de la saison des grillades. Mais chaque année, les barbecues provoquent de nombreux accidents, causés par le non-respect des règles de sécurité. L'utilisation notamment d'allume-feu hautement explosifs est extrêmement dangereuse. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) diffuse des conseils pour une saison des grillades sans accidents.

La plupart des accidents qui surviennent lors de grillades sont dus à un comportement imprudent et à la négligence. En effet, l'utilisation d'essence ou d'alcool à brûler pour allumer le charbon de bois demeure une pratique répandue. Or, l'évaporation de ces combustibles produit un mélange gaz-air dangereux qui peut s'enflammer de manière explosive, provoquant de graves blessures et des incendies. En ce qui concerne les grils à gaz, ce sont les raccords et conduites non étanches qui sont le plus souvent à l'origine d'accidents. Les amateurs de grillades ont donc tout intérêt à suivre les conseils de sécurité suivants.

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- Vérifiez la stabilité de votre gril.
- Faites vos grillades toujours en plein air.
- N'utilisez que des allume-feu vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais de produits volatiles comme l'alcool à brûler ou l'essence.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou bien arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Vérifiez la stabilité de votre gril.
- Faites vos grillades toujours en plein air.
- Contrôlez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en les badigeonnant avec de l'eau savonneuse (l'apparition de bulles signale les parties non étanches).
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Surveillez les enfants à proximité du gril.

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Attention au feu ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi), dont le siège est à Berne, est un organisme financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Investi d'une mission de prévention, il mène régulièrement campagne dans toute la Suisse en vue d'informer le public et de le sensibiliser au danger d'incendie.

www.bfb-cipi.ch.